

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 6 FEVRIER 2014**

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 30/01/2014  
Date d'affichage : 30/01/2014

L'an deux mille quatorze, le JEUDI 6 FEVRIER, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoint, Mme Valérie SABOUROUX, Mme Dominique JOCKUM, Mme Janine KERSPERN, M. Claude HAMEL, M. Gérard JEHANNE M. Claude PERONNE.

Excusé : M. Emmanuel GOSSIEAUX

Absents : Mme Agnès OLIER et M. Joël THOMASSE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SABOUROUX

**Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

**Proposition de raccordement électrique du lotissement « Le Clos du Val »**

Monsieur le Maire présente un devis établi par ERDF correspondant à la prise en charge financière des travaux d'extension de réseau à réaliser en dehors du terrain d'assiette du lotissement Le Clos du Val. Ce document présente la solution de raccordement au Réseau Public de Distribution nécessaire et suffisante pour satisfaire l'alimentation en énergie électrique de l'installation du lotissement conformément à l'autorisation d'urbanisme délivrée à Pierrevall Aménagement.

Le montant de la contribution de la commune pour cette extension s'élève à 20 763.52 € TTC.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de négocier ce devis.

Un rendez-vous sera fixé entre l'aménageur, un représentant d'ERDF, le Maire et Monsieur Claude Péronne.

**Demande de garantie d'emprunt de l'Immobilière Basse-Seine dans le cadre de la construction de logements aidés**

Monsieur le Maire présente une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 50 % présentée par l'Immobilière Basse Seine dans le cadre de son opération de construction de 10 logements dans le lotissement Le Clos du Val.

Le montant total sollicité pour 2 prêts (PLUS et PLUS foncier) est de 1 160 893 €, soit une garantie sollicitée de 580 446.50 €.

En contre partie de la garantie, l'Immobilière Basse Seine réserverait 2 logements à la commune (un T3 et un T4).

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal souhaite obtenir davantage d'informations sur la situation financière et la fiabilité de cette société avant d'engager sa garantie. D'autre part, le montant de celle-ci est jugé excessif eu égard au nombre de logements réservés à la Commune et aux projets en cours.

Monsieur le Maire contactera l'Immobilière Basse Seine.

**Proposition de convention d'assistance en urbanisme par le CAUE**

Monsieur le Maire présente une proposition de convention d'assistance en urbanisme établie par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), dans le cadre la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

En exécution de la mission qui lui a été confiée par le Conseil Général, dans le cadre de sa politique d'aides aux communes et à leur groupement, le CAUE du Calvados peut apporter son assistance à la commune pour l'évolution de son Plan Local d'Urbanisme.

Le CAUE serait le conseiller du Maire et de la commune pour l'assistance technique et juridique à la procédure et aiderait à assurer la qualité du contenu du document d'urbanisme réalisé par le bureau d'études.

Les tâches et missions exécutées par le CAUE, en application de la convention présentée, n'appellent pas de rétribution de la part de la commune. Cependant, la collectivité est invitée à adhérer au CAUE, et à verser une cotisation d'un montant de 160 € correspondant à la tranche de 1 000 à 1 999 habitants, du barème en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'assistance technique et juridique en urbanisme du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) auprès de la commune, dans le cadre de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
- ❖ décide d'adhérer au CAUE du Calvados et s'engage à inscrire au budget communal, la somme de 160 € correspond au montant de la cotisation de la commune.

#### **Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2014**

Monsieur le Maire présente le dossier élaboré par le cabinet FOUCHARD, architecte, relatif à la construction d'une agence postale communale, deux autres commerces et un local pouvant recevoir un distributeur de billets de banque à réaliser rue de Barbières à Thaon, susceptible de recevoir une subvention spécifique de l'Etat.

Le coût de cette opération est estimé à 250 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- adopte les dispositions du projet présenté,
- s'engage à inscrire la dépense au budget 2014,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2014, pour financer ce projet,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet par l'Etat,
- décide des modalités suivantes pour le financement de l'opération :

dépenses		recettes	
Travaux de construction <i>HT</i>	250 000 €	subvention de l'Etat, DETR 30 %	62 500 €
		emprunt	237 500 €
TVA	50 000 €		
total TTC	300 000 €	total	300 000 €

#### **Compte-rendu du dernier Conseil Communautaire d'ORIVAL**

Monsieur le Maire donne quelques informations sur la dernière réunion du Conseil Communautaire.

Les comptes-rendus sont consultables en ligne sur <http://cdc-orival.iimdo.com>.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- Monsieur Maury fait part du résultat de l'évaluation par le service de France Domaine de la grange et du jardin situés au n°1 de la rue de l'Ormelet : l'ensemble est estimé à 42 000 €. Le Conseil Municipal proposera ce prix aux propriétaires.
- L'association « Le Thaon des Loisirs » propose de passer une convention avec la Mairie et la Directrice de l'école pour l'utilisation des locaux. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Le conseil en prend note et va l'étudier.

- Des riverains du Hameau de Bombanville se plaignent du passage de nombreux poids lourds par la rue de Bombanville depuis que l'accès au village leur est interdit par l'entrée sud. Monsieur le Maire contactera le Maire de Cairon pour mettre en place une interdiction aux poids lourds de ce côté.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des locataires du logement communal situé au-dessus du bureau de poste. Dans un premier temps, ils remercient de la réduction que le Conseil a bien voulu leur accorder sur le coût de leur consommation de fuel 2013. Cependant, ils se plaignent de la vétusté du logement et de sa mauvaise isolation. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Source de Thaon : programme de travaux à réaliser à Thaon : rue du Fresne, Grande Rue, Place Louis XIV pour un coût estimé à 350 000 € HT.
- Clôture de l'exposition Jules Houël le 8 février 2014. Les élèves de CM1 et CM2 de l'Ecole de Thaon visiteront cette exposition le 11 février en présence de Monsieur Plantade.
- Dimanche 16 février 2014 de 9 h à 17 h 30 : 19<sup>ème</sup> salon des collectionneurs à la Maison du Temps Libre, organisé par le CCAS.
- Madame Béliarde informe que les 15 chaises et les 2 fauteuils de la salle de la mairie vont être rempaillés pour un coût de 1 540 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt deux heures trente minutes.